



Mairie de Fenieux

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du CGCT

Présents : MM BASTY Jean-Pierre, GALLARD Michel, GUITTON Claude, Mmes TEXIER Valérie, BOUTIN Mireille, DUVAL Marina, RENAULT Françoise, SÉNÉCHAUD Julie, MM. FOURRÉ Jean-Claude, LIÉBOT Jean-Michel, NÉTIER Cédric, NICOLE Jerry, ROSSARD Jean-Michel.

Procurations : Mme GEAY Isabelle à Mme TEXIER Valérie

Absente Mme AUDEBRAND Christelle

Madame TEXIER a été désignée secrétaire de séance.

Validation de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

NCA présente les données de l'inventaire que le conseil municipal approuve :

- 2095 sondages pédologiques ont été réalisés au cours de l'inventaire.
- Une surface totale de **161,42 ha de zones humides** a été inventoriée, ce qui représente environ **4,75 %** du territoire communal.
- 183 pièces d'eau ont été inventoriées et représentent une surface totale de 20,59 ha d'eau superficielle close.
- Le réseau hydrographique principal (BD Topo) s'écoule sur 71,56 km et le réseau hydrographique complémentaire (terrain) s'écoule sur 16,06 km.

Le rapport d'étude et de cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sont consultables en mairie.

Approbation des comptes administratifs et de gestion

- Budget annexe lotissement les Noisetiers : aucune opération n'a été effectuée en 2017. En section d'investissement le déficit cumulé est toujours de 32 413,74 €.

- Budget Commune :

○ en section de fonctionnement en 2016 il a été réalisé un excédent de 49 830,87 € ce qui représente un excédent cumulé de 75 528,76 € ;

○ en section d'investissement en 2016 les comptes montrent un déficit de 2 993,98 € ce qui représente un excédent cumulé de 83 768,35 €.

Une partie du solde cumulé du fonctionnement (75 528,76 €) soit 30 361,76 € sera viré à la section d'investissement et le reste 45 167,25 € sera reporté en fonctionnement.

Fixation des taux d'imposition 2017

Le conseil décide d'augmenter d'environ de 2% les taux d'imposition des taxes directes locales. Le taux de la taxe d'habitation passe de 11,47 % à 11,70 %, le taux de la taxe foncière sur propriétés bâties de 11,98 % à 12,21% et la taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties de 39,73 % à 40,61 %.

Vote des budgets primitifs 2017

- Budget lotissement Les Noisetiers : il s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement à zéro.

- Budget Commune : Il s'équilibre en section de fonctionnement à 556 903,00 € et en section d'investissement à 52 778,26 € dont 20 599,86 € pour la construction de l'atelier municipal, 3 000 € pour l'achat de logiciel, 3 000 € pour les bâtiments scolaires, 2 000 € pour la voirie, 6 000 € pour l'achat de matériel de bureau et 17 678,40 pour le remboursement du capital des emprunts.

Indemnités de fonctions du Maire et des adjoints

Le conseil accepte de remplacer l'indice brut 1015 par 1022 au 01/01/2017 et par 1017 au 01/01/2018 sans modifier les taux votés le 04/04/2014.

Demandes de subvention

Le conseil refuse de verser des subventions à l'AFSEP, à l'amicale des pêcheurs de Coulonges sur l'Autize, à l'APPEL Sainte Marie – Saint Joseph de Secondigny et Valentin Haüy.

Informations et questions diverses

- Pays de Gâtine : Michel Gallard et Marina Duval participeront aux réunions du Pays de Gâtine concernant le projet de Parc Naturel régional de Gâtine.